

NATIONS UNIES

ED.

CONSEIL
DE TUTELLE



DISTR.
GENERALE

T/PET. 4/19
T/PET. 5/8

Le 9 décembre 1949
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

D u a l D i s t r i b u t i o n

PETITION DE "THE FRENCH CAMEROONS WELFARE UNION"

CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION
BRITANNIQUE ET LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 1er novembre 1949, émanant de "The French Cameroons Welfare Union" et concernant les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française. Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale.

RECEIVED

JAN 18 1950

UNITED NATIONS
ARCHIVES

P E T I T I O N
D E L A

"FRENCH CAMEROONS WELFARE UNION" TRANSMISE AU CONSEIL DE TUTELLE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA MISSION
DE VISITE QUI S'EST RENDUE AU CAMEROUN EN NOVEMBRE 1949

=====

NOTE ADRESSEE PAR "THE FRENCH CAMEROONS WELFARE UNION" A LA
MISSION DE VISITE DU CONSEIL DE TUTELLE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES, QUI S'EST RENDUE DANS LES TERRITOIRES DU
CAMEROUN PLACES RESPECTIVEMENT SOUS LA TUTELLE DE LA FRANCE
ET DU ROYAUME - UNI .

Nous soussignés, membres des tribus suivantes :

Douala, Babimbi, Bakoko, Batanga, Bana, Bamum, Bafia, Eangissa, Bulu, Chang, Eton, Makia, Mbo, Yacunde et de nombreuses autres tribus, clans et familles, membres de "The French Cameroons Welfare Union" dans la partie du Territoire du Cameroun placé sous la tutelle du Royaume-Uni, vous souhaitons la bienvenue au Cameroun. Nous estimons à sa juste valeur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies, et la remercions, notamment, d'avoir envoyé d'aussi éminents visiteurs dans cette région si lointaine. Votre visite a été pour vous la cause de dérangements considérables, mais les raisons pour lesquelles ce voyage a été entrepris et les résultats dont bénéficieront les 3.000.000 d'habitants de ce pays, qui font partie de l'humanité au bien de laquelle travaille l'Organisation des Nations Unies, doivent compenser les sacrifices personnels que vous avez consentis. Nous espérons qu'au cours de votre séjour ici, vous aurez l'occasion de voir et d'étudier de près toutes les difficultés que nous rencontrons, et que vous retournerez à Lake Success munis de tous les renseignements que vous aurez vous-mêmes recueillis sur place. Nous vous souhaitons, à vous qui nous apportez la liberté, la justice et l'égalité entre les hommes, un heureux séjour au Cameroun.

Il y a plus de cinq siècles, les Portugais arrivèrent dans notre pays; ils ne l'ont pas vraiment colonisé, mais se sont contentés d'en faire une escale au cours de leurs voyages au long cours vers les Indes ou de s'en servir à des fins commerciales. Au XIXe siècle, des marchands européens appartenant à diverses nationalités, notamment des Anglais et des Allemands, ont établi des comptoirs à Douala. Anglais et Allemands se sont livrés à de nombreuses intrigues politiques en vue d'annexer notre pays, et, enfin, le consul général allemand en Afrique occidentale, M. Gustav Nachtigal a réussi, le 14 juillet 1884, à planter le drapeau impérial allemand à Douala; peu de temps après, l'ensemble du pays, connu actuellement sous le nom de Cameroun français et britannique, était placé sous la domination de l'Allemagne. Les Allemands y

ont envoyé six gouverneurs entre 1884 et 1915; le premier s'appelait von Soddan et le dernier von Ebermair. Afin de maintenir l'ordre, les Allemands ont promulgué des mesures très sévères et se sont sans notre consentement, par la force des armes, emparés de nos terres fertiles pour les concéder à des colons.

A la suite de la guerre qui a éclaté en 1914, le Cameroun a été envahi par un corps de troupes coloniales alliées. Cette occupation, qui a duré deux longues années, a amené la mort, la souffrance et la misère dans le pays. De 1916 à 1920, le Cameroun a été soumis à l'administration militaire. En vertu du Traité de paix de Versailles, le Cameroun a été attribué au Royaume-Uni et à la France, sans notre consentement et sans que nous ayons été consultés. Les territoires sous mandat devaient être administrés conformément à l'article 22 du pacte de la Société des nations. L'administration n'a pas été exemplaire, car le Royaume-Uni et la France n'ont pas rempli à la lettre la mission que leur avait confiée la Société des nations et l'Organisation des Nations Unies; autrement, l'instruction ne serait pas restée insuffisante, il y aurait eu des progrès, on aurait établi des moyens de communication et la population ne vivrait pas dans le dénuement le plus complet. Nous avons passé d'une domination à une autre, et, puisque dans le passé on a fait semblant de ne pas voir les difficultés et de ne pas tenir compte des réclamations du Cameroun, ce Territoire est maintenant en droit d'espérer que vous, nos libérateurs, vous établirez ici le règne de la justice et du droit.

Nous, humbles pétitionnaires du Cameroun français, ne songerions pas à vous importuner au sujet de la mauvaise administration dont ont souffert nos aïeux sous la domination allemande, de 1884 à 1916. Nous tenons à vous soumettre, à vous qui nous représentez en votre qualité de fonctionnaires internationaux, les griefs suivants relatifs à la situation actuelle au Cameroun sous administration française :

- 1) Au moment de la signature du Traité de Paix de Versailles, le 28 juin 1919, notre pays a été partagé sans notre consentement par les Grandes Puissances. La plus grande partie du pays, c'est-à-dire approximativement 200.000 milles carrés, ayant une population d'environ 3.000.000 d'habitants, a été attribuée à la France. La France n'a guère contribué à l'amélioration de l'état de choses existant et n'a guère soulagé les souffrances de la population.
- 2) Au Cameroun français, on ne cesse d'entretenir le préjugé de couleur; c'est ainsi que dans certaines villes et quartiers, notamment à Bonajo, Douala,

les écoles, les cinémas, les hôpitaux, les piscines et les hôtels sont réservés aux seuls Européens, bien que les autochtones contribuent autant que les Européens aux recettes du pays qui permettent d'édifier les hôpitaux, les écoles et autres bâtiments publics.

- 3) L'Administration française au Cameroun est une farce. Il n'existe aucune assemblée élue par la population. Cette administration est, dans une certaine mesure, une sorte d'oligarchie; ainsi l'homme de la rue n'est guère au courant de la façon dont son pays est administré et l'on ne prend aucune mesure pour le renseigner sur les régimes démocratiques qui existent en France aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou en Islande. Comme le dit Saint Thomas d'Aquin, un gouvernement est injuste s'il favorise les gouvernants au détriment des intérêts de tous; plus il s'écarte du bien commun, plus il devient injuste. Une oligarchie favorise bien moins le bien-être de tous qu'une démocratie, car cette dernière recherche le bien-être de la majorité, alors que la première ne se préoccupe que de celui de la minorité.
- 4) Un autre sujet d'amertume auquel donne lieu le partage de notre pays qui a été effectué sans que nous ayons été consultés, est la question des postes de douane établis à tous les points importants de la frontière qui sépare le territoire du Cameroun placé sous la tutelle du Royaume-Uni de celui qui est placé sous la tutelle de la France. Nous, habitants du Cameroun, avons de tout temps et considérerons toujours que les territoires du Cameroun sous administration française et britannique forment un seul Territoire. La langue, les coutumes, les lois et les croyances des tribus qui les habitent sont presque identiques; or, à l'heure actuelle, un autochtone allant du Cameroun britannique au Cameroun français ou vice-versa est obligé de payer des droits de douane pour toute marchandise en sa possession. Dans de nombreux cas, les autochtones ont risqué de se noyer en essayant d'échapper aux douaniers et ont perdu ainsi de fortes sommes d'argent; dans d'autres cas, leurs marchandises ont été confisquées. Cette situation nous afflige profondément et pour cette raison, nous demandons la suppression immédiate de cette frontière artificielle et l'abolition prochaine des postes de douane et des droits de douane, afin que l'on puisse traverser la frontière muni d'autant d'or que l'on désire, sans être molesté et sans s'exposer à la confiscation de marchandises ou de fonds, car aucun pays ne saurait survivre s'il reste indéfiniment divisé.

5. C'est le célèbre philosophe français Voltaire qui a dit que l'instruction affranchit le peuple et que, dès qu'un peuple commence à penser il est très difficile de l'arrêter dans cette voie. Les Français n'ont guère tenu compte de ce sage aphorisme dans la partie du Cameroun qui a été placée sous leur administration. Ils ont très peu fait pour développer de façon adéquate l'instruction, au sens propre de ce terme. Il existe un nombre assez important d'écoles primaires dans les grandes villes, notamment à Nkongsambe, Mbanga, Douala, Bonabéri, Chang, Fumbar, Eseké, Edéa, Yaoundé, Ebolwa etc; mais, pour répondre aux besoins d'une population si nombreuse il n'y a que deux écoles secondaires, - car nous contestons les affirmations fantaisistes des Français qui prétendent avoir fondé seize établissements d'enseignement secondaire. Enfin il existe dans ce pays trois ou quatre écoles professionnelles.

Le Cameroun français a besoin d'un grand nombre d'écoles secondaires et d'écoles professionnelles où l'on apprend à la jeunesse, dépositaire de l'avenir du pays, à se servir de son cerveau et de ses mains. C'est de cette façon que l'instruction doit être encouragée et répandue, pour permettre au pays de prendre sa place parmi les nations du monde éprises de liberté.

6. Les services médicaux ne sont convenablement organisés que dans les grandes villes, par exemple à Douala, Edéa, Ebolwa, Yaoundé, etc, et encore, s'il est vrai que les malades bénéficient de soins médicaux dans ces villes, les établissements hospitaliers, si on les compare à ceux qui sont réservés aux Européens, n'ont d'hospitalier que le nom, vu la saleté qui y règne. Nous demandons humblement que des services médicaux soient également créés dans les villages de grande étendue. Pour ce faire, il faut établir dans les régions agricoles des dispensaires placés sous la direction de spécialistes dûment formés et expérimentés, assistés d'un personnel auxiliaire. Il faut également créer des groupes de dépistage médical chargés d'inspecter le pays et de mener la lutte contre les maladies telles que la fièvre jaune, la lèpre, la tuberculose, la dysenterie, la variole et la maladie du sommeil, qui sont les plus répandues et qui constituent un véritable fléau dans les régions rurales du Cameroun français. Une maternité a été ouverte l'an passé à Yaoundé. Cela n'est pas à l'honneur de la France qui occupe le Cameroun depuis trente ans. Il faudrait doter la plupart des villes et aussi les régions agricoles de maternités où les femmes enceintes seraient convenablement soignées jusqu'à ce qu'elles aient pu accoucher sans risques et où l'on enseignerait aux mères les soins à donner aux nouveau-nés et la manière

de les nourrir. On obtiendrait ainsi une diminution de la mortalité infantile et, partant, un accroissement de la population.

7. Les Allemands ont introduit le travail forcé au Cameroun au moment où ils construisaient les chemins de fer du Nord et du Centre, où ils créaient des plantations et où ils dotaient les différentes villes de bâtiments publics. On peut jusqu'à un certain point estimer qu'il n'y a pas eu faute à la charge des Allemands, car ils ne tiraient que de très faibles revenus du pays, attendu qu'ils en étaient encore à se frayer un accès dans la région et que, surtout, la population était trop pauvre pour pouvoir payer des impôts. C'est pour obvier à cette situation, et sous prétexte d'assurer le progrès de la population, que le Gouvernement allemand introduisit le travail forcé.

Mais, même de nos jours, les Français continuent à pratiquer avec la même intensité et non sans cruauté, cette forme déplorable du travail dans le Cameroun français. Les gens sont pourchassés et capturés dans les villes et les villages, tandis que de paisibles voyageurs sont arrêtés en cours de route, sans pouvoir protester, quel que soit leur rang, leur âge ou leur sexe, conduits au travail sous escorte militaire et dirigés par des surveillants à la voix rude et au geste brutal. Ce sont là, à nos yeux, des agissements inhumains et nous voulons qu'ils cessent. Nous demandons la liberté de mouvement.

Nos prisons sont des camps de concentration en miniature. En Europe, au Canada, en Amérique, en Australie et dans l'Inde les prisons sont des établissements de redressement, où les gens reçoivent un petit pécule qui les aidera à se reclasser à la fin de leur peine et où ils apprennent un métier; mais au Cameroun français, les détenus sont si maltraités qu'à leur libération ils se font criminels endurcis et habiles et deviennent un grave danger pour leurs concitoyens. Les détenus travaillent pendant de longues heures chaque jour sans même un couvre-chef. Ils n'ont pas d'uniforme convenable et propre et n'ont pas le droit de porter des souliers. Ils ne reçoivent qu'une nourriture très insuffisante et on les fait coucher en grand nombre dans d'étroites cellules ruisselantes d'humidité et mal ventilées. Ce régime est préjudiciable à leur santé physique et morale.

La façon dont les inculpés et les détenus sont liés les uns aux autres, par files de quinze environ, au moyen d'une corde enroulée autour de leur cou rappelle les fers que l'on mettait aux esclaves à l'époque de la traite et dont

on voit des spécimens au British Museum. Les mains des criminels sont si fortement liées que le sang ne peut y circuler librement; en outre, ils sont cruellement battus par la police et les soldats, sans que les autorités interviennent. L'usage des menottes devrait être substitué à celui des cordes. Il faudrait prendre grand soin de la vie des détenus, et ceux qui sont condamnés à une longue détention devraient apprendre un métier utile qui puisse leur être d'un certain secours lors de leur élargissement.

8. Il n'y a jamais eu de véritable liberté de mouvement au Cameroun français, car, lorsqu'on se déplace, on est soumis à la perception d'un droit injustifié de transport de bagages et on est exposé à être arrêté en chemin par des agents de police très mal payés qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions, songent davantage à se remplir les poches qu'à administrer la justice. Si la police n'était recrutée que parmi des gens de caractère honorable, dont l'intégrité personnelle ne puisse être mise en question et si elle était bien payée, nul doute que le pays n'y trouve son compte. Le Gouvernement français doit faire l'éducation de la police, de manière à faire de ses agents des serviteurs de la population urbains et non des dictateurs locaux.

Nous nous étonnons que des Européens, qui viennent d'une contrée située à plus de 4.000 milles, jouissent dans notre pays d'une liberté illimitée de mouvement de jour et de nuit, sans être arrêtés en chemin, alors qu'un Camerounais, un vrai fils de la glèbe, n'a pas le droit d'aller et de venir à sa guise.

Les Africains se voient empêchés d'acheter dans les magasins certains articles dont la vente est réservée aux Européens. Lorsque vous rencontrez un homme blanc, même s'il appartient à une classe inférieure à la vôtre, vous êtes tenu d'ôter votre chapeau jusqu'à ce qu'il soit passé. Nous ne saurions admettre qu'il en soit plus longtemps ainsi, car c'est le Français qui devrait nous tirer le chapeau, à nous qui sommes, par la volonté divine, les propriétaires du sol. Tout ce "herrenvolkism" doit disparaître, car il empêche notre pays de se développer à son propre profit.

La population du Cameroun français est soumise à des impôts injustifiés. De lourdes taxes sont prélevées sur les tailleurs, les commerçants, les menuisiers et une foule de gens aux occupations variées, ainsi que sur des articles de production locale, tels que le poisson séché, tout comme l'on peut lire, dans les Commentaires de César "de bello gallico" (livre III, chapitre 32), que des taxes furent imposées sur les esclaves, les armes, les colonnes, les portes, le blé, et, pratiquement, sur tout objet auquel on pouvait assigner un nom.

Nous autres, habitants du Cameroun français, sommes une population éprise de paix et de liberté et nous ne saurions admettre d'être soumis par un gouvernement étranger à des impôts injustifiés. Le peuple français ne semble pas avoir profité des enseignements de l'Histoire pour apprendre que ce sont les impôts excessifs qui ont fait perdre aux Anglais les colonies d'Amérique, en 1783, qui ont provoqué la révolution française et que ces événements ont tracé la voie que doivent suivre tous ceux qui veulent s'affranchir d'une mauvaise administration, des impôts injustifiés et de la corruption et leur substituer la démocratie, ainsi que la liberté et l'égalité des hommes.

9. La Charte des Nations Unies du 26 juin 1945, l'Accord de tutelle du 13 décembre 1946 et la Déclaration des droits de l'homme, approuvée le 7 décembre 1948 par les cinquante-huit nations représentées à la Troisième Commission et adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948, constituent des déclarations d'une importance considérable pour les peuples opprimés des colonies.

On lit dans la Charte à l'Article 76 b) :

".... favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle, ainsi que le développement de leur instruction; favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance; compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues dans chaque accord de Tutelle."

A l'Article 76 c), il est dit :

".... encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous..... et développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde...."

L'Accord de tutelle du 13 décembre 1946 contient les textes suivants:

Article 6. "L'Autorité chargée de l'administration favorisera le développement d'institutions politiques libres convenant au Territoire. A cette fin, elle assurera à ses habitants une part progressivement croissante dans les services administratifs et autres du Territoire; elle élargira leur participation dans les corps consultatif et législatifs et leur participation au gouvernement du Territoire, aussi bien central que local, compte tenu des conditions particulières en vue d'assurer l'évolution politique des habitants du Territoire "

Article 14. "Sous réserve des exigences de l'ordre public, l'Autorité chargée de l'administration garantira aux habitants du Territoire la liberté de parole, de presse, de réunion et de pétition."

La Déclaration des droits de l'homme peut se résumer ainsi : toute personne a droit :

Article 3, à la vie, la liberté et la sécurité;

Article 4, à être affranchie de l'esclavage et de la servitude;

Article 5, à être protégée contre les châtiments cruels;

Article 6, à la reconnaissance de sa personnalité juridique;

Article 10, à être entendue équitablement et publiquement par un tribunal impartial si elle est accusée d'un délit;

Article 13, à la liberté de circuler et de choisir sa résidence;

Article 19, à la liberté d'opinion et d'expression, et peut chercher, recevoir et répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit;

Article 20, à la liberté de réunion et d'association pacifiques;

Article 21, à la participation à la direction des affaires publiques de son pays;

Article 22, à la sécurité sociale.

Ce document constitue un événement marquant dans l'histoire de la race humaine et nous nous demandons si les représentants français qui ont apposé leur signature et leur sceau au bas du document en question avaient bien conscience de la responsabilité qu'ils contractaient envers notre pays. Le Gouvernement de la métropole n'a donné leur indépendance, ou le statut de Dominion, qu'à un petit nombre seulement des pays qui composent son empire. Ce Gouvernement n'a jamais réellement envisagé d'accorder l'indépendance à ses sujets, mais nous, qui sommes placés sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies, nous désirons que le Gouvernement français nous instruisse, nous guide et nous donne toutes facilités en vue d'acquiescer dans un proche avenir, la capacité à nous administrer nous-mêmes. La période de tutelle doit être nettement définie et des améliorations considérables doivent être apportées à l'administration, sinon, c'est nous faire une grande injustice qui n'échappera pas à l'oeil vigilant de l'histoire; la postérité jugera cette époque et ceux qui nous auront abandonnés.

Le Cameroun a été divisé et rangé dans les mandats de la catégorie B, alors que la Transjordanie, la Palestine, la Syrie et l'Irak, (dont la superficie de ce dernier pays est à peu près équivalente à celle du Cameroun) étaient rangés parmi les mandats de la catégorie A. L'évolution de ces pays a été rapide et, aujourd'hui, chacun jouit de la liberté, de la liberté que nous désirons, nous, au Cameroun, car si le but ultime du Système des Mandats était de nous faire acquérir la capacité de nous administrer nous-mêmes, en fait, en cet âge de la vitesse, cette évolution s'est effectuée à une allure très lente. Nous voulons que notre pays se développe dans le domaine de l'enseignement et de l'hygiène. Nous voulons également le voir se développer du point de vue politique, économique et social. Nous désirons que nos ressources minérales soient mises au service de notre développement national, en réalité, et pas seulement sur le papier; mais nous ne voulons pas qu'on exploite nos ressources économiques et minérales en camouflant de tels agissements sous le nom de développement.

10. La majorité des 3.000.000 d'habitants du Cameroun français vivent dans des régions rurales et sont donc étroitement attachés à la terre. Le climat chaud, les fortes pluies, un sol volcanique excellent pourraient faire du Cameroun l'un des pays les plus riches de l'Afrique occidentale du point de vue économique. Nous exportons du cacao, du café, des bananes, du bois de charpente, des cuirs et des peaux, du caoutchouc et des arachides. Ces produits d'exportation sont vendus pour une somme dérisoire aux Européens, qui réalisent sur ceux-ci, en Europe, des profits considérables; or, ces Européens n'affectent pas un centime des bénéfices ainsi réalisés au développement du pays.

Dans la région des prairies, au nord du Cameroun, on pourrait créer une industrie laitière, entreprendre la culture du coton et des arachides si le Gouvernement était disposé à nous accorder une aide effective et à voter des crédits considérables à cet effet. Dans les régions équatoriales de grosses pluies et de fortes chaleurs, les habitants, indépendamment des produits destinés à la consommation indigène et de certains de ceux qui viennent d'être cités, se livrent, dans une faible mesure, à la culture des mangues, des oranges, des ananas, des tomates et des légumes. Si le Gouvernement local pouvait seulement développer l'agriculture sur une grande échelle, certains de ces produits trouveraient un débouché immédiat sur les marchés européens. Cela constituerait, pour les indigènes, une source de

revenus. Leur situation s'en trouverait améliorée et ils seraient libérés des entraves où les tiennent la pauvreté et le besoin. Les ressources économiques et minérales du pays doivent être développées à notre profit à nous, habitants du Cameroun français.

11. Maintes et maintes fois, nous avons entendu répéter le fameux adage des fables d'Esopé: "L'union fait la force". Si les pays d'Europe étaient demeurés ce qu'ils étaient entre le VIème et le XVIIIème siècles, c'est-à-dire s'ils étaient demeurés divisés en duchés et en états indépendants qui ne s'aimaient pas et qui, chacun, était jaloux de leur liberté propre, l'Europe n'aurait pas marqué l'histoire d'une empreinte aussi forte.

Il en va de même du Cameroun. Si l'Organisation des Nations Unies veut qu'une aube nouvelle se lève au Cameroun, elle doit préconiser l'union, à très bref délai, du Cameroun français et du Cameroun britannique. Quant le Cameroun, à tort, été divisé sans que nous ayions été consultés, des gens ayant les mêmes affinités ethniques ont été brutalement séparés les uns des autres. La population de la tribu Mungo en offre un excellent exemple. La rivière Mungo constitue, sur plus de 100 milles, la frontière naturelle sud du Cameroun. Dans le district de Mungo, les coutumes, les croyances, la langue de la population qui vit sur les deux rives du fleuve sont les mêmes; cependant, cette même population se trouve soumise à des Gouvernements différents, paie des impôts à des Gouvernements différents, est sujette à des lois différentes et pourtant, il s'agit de part et d'autre d'une même tribu connue sous le nom de tribu Mungo. Cette division nuit grandement au développement du pays et nous voudrions que, dans un proche avenir, elle fasse place à l'unité. Comme au Canada, ou comme en Afrique du sud pour l'afriander et l'anglais, l'étude des langues française et anglaise devrait recevoir une place primordiale dans le programme scolaire des deux Territoires sous tutelle.

12. Les Français ont toujours empêché l'Africain de s'élever. Leur idole, Napoléon Bonaparte, un homme qui, pendant près de vingt ans, a mis l'Europe à feu et à sang, croyait à la politique que le peuple français a développée avec autant de sèle que d'entrain -- celle qui consiste à diviser pour régner. On n'a jamais beaucoup parlé du Cameroun, de sorte qu'aux conférences importantes qui se sont tenues en diverses parties du monde, les Français n'ont jamais pris l'initiative d'envoyer de représentant du Cameroun. Nos enfants n'apprennent guère qu'à lire, écrire et compter; peu de journaux sont publiés dans le pays, car le Gouvernement n'autorise qu'une presse qui chante ses louanges. Les réunions politiques ne sont pas autorisées et la population se trouve opprimée à cet égard. Nous vous demandons humblement d'examiner notre cause et de nous donner la liberté de circuler, la liberté de nous réunir, d'exprimer notre pensée et de publier nos opinions, comme le prévoit la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, approuvée le 7 décembre 1948.

Le Cameroun français est un redoutable Etat policier qui rappelle l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste. Les fonctionnaires de la police secrète sont sans cesse à l'affût des nationalistes, et ceux qui s'intéressent à la politique sont stigmatisés comme malfaiteurs et adversaires de l'administration française. De hauts fonctionnaires de l'administration sont présents à toutes les réunions pacifiques, afin d'impressionner l'assistance et de l'empêcher de s'exprimer librement. Nous voyons là un signe de despotisme, une infraction aux traités internationaux dont la France est signataire. La population est privée de l'exercice du droit de pétition; ceux qui contreviennent à cette interdiction subissent des punitions très rigoureuses; cependant, la France est le pays sous les auspices duquel nous devons accéder à l'indépendance, car nous croyons avec Rousseau qu'une liberté précaire vaut mieux qu'un esclavage paisible.

13. La législation pénale en vigueur dans le territoire sous tutelle du Cameroun français a un caractère surtout afflictif. Même pour des délits insignifiants, on risque l'emprisonnement à vie ou pour une longue période ou une détention préventive, qui peut se prolonger pendant un temps indéterminé; on en agissait de même en Europe à la sombre époque du Moyen Age et jusqu'au 18ème siècle. On peut

citer à titre d'exemple les peines d'emprisonnement infligées à ceux qui avaient participé à la grève générale de Douala en 1945, et qu'on a accusés d'avoir commis certains actes de pillage. Un certain nombre de ces grévistes, parmi lesquels de tout jeunes gens, ont été condamnés à l'emprisonnement à vie ou à des peines variant de cinq à vingt ans. Les prisonniers ont été transportés à Mokolo situé près du territoire Oubangui-Chari, région très chaude et semi-désertique. Les prisonniers sont extrêmement mal traités. A Mokolo, le sol est si dénudé que la vue peut porter jusqu'à 40 milles environ. Les prisonniers qui y sont envoyés y viennent pour mourir, car ils n'ont aucun espoir d'en sortir, pas plus qu'on ne pourrait sortir de l'île des lépreux, Molokai, à l'époque du Bienheureux Père Damien. L'eau et la nourriture font défaut et il paraît que les prisons sont très sales. Quelle honte ! Les prisonniers subissent des châtements corporels et ne reçoivent qu'une maigre pitance, alors qu'ils sont obligés d'effectuer un travail exténuant, rendu plus pénible encore par la chaleur tropicale. Ce traitement est dû au fait que la justice est rendue par la Puissance administrante. Il y a cinq ans que les prisonniers sont traités de cette façon; et nous désirons qu'ils soient relâchés, car ils n'ont jamais commis de crimes de guerre, comparables à ceux de l'Allemagne nazie, de la France de Vichy ou de l'Italie fasciste, et il n'y a aucune raison de tenir nos frères et nos sœurs emprisonnés à des centaines de milles de leur pays. Même ceux qui, dans les pays sus-mentionnés, ont commis des crimes de guerre véritables, n'ont été condamnés qu'à des peines d'emprisonnement moindres; certains même ont été acquittés. Nous invoquons l'Habeas Corpus pour obtenir la libération aussi prompte que possible de ces malheureux prisonniers. Ces condamnations nous rappellent la Russie, telle qu'elle était encore au début du 20ème siècle, lorsque des communistes, qui combattaient pour l'amélioration de la situation du prolétariat contre le gouvernement corrompu de la monarchie, étaient condamnés et exilés en Sibérie. Ce traitement est injuste et nous demandons Messieurs, à être traités d'une façon humaine et à instituer nous-mêmes un régime pénal plus équitable.

On dit que, en plus de ces condamnations, une amende a été imposée au pays tout entier; ainsi la population a été punie deux fois pour le même crime. On prétend également qu'au cours de la grève, on a utilisé contre les populations des avions et des gaz lacrymogènes et que les soldats et la police ont ouvert le feu sur la foule; plus de trente personnes auraient été tuées, sans que l'opinion

mondiale ait été informée du fait. Vues de l'extérieur, les prisons de Douala et de Yaounde semblent bien tenues, mais ce n'est là que trompe-l'oeil; dans les villes moins importantes, les prisonniers sont enfermés dans des prisons délabrées. L'alimentation des prisonniers à Douala, aussi bien que dans le reste du Cameroun français, est absolument insuffisante. A Douala, la nourriture consiste dans une pâte de manioc fermentée, assaisonnée de sel, qu'on appelle "Kumkum"; c'est là une alimentation qui convient à des bêtes et non à des hommes.

Nous voulons avoir le pouvoir législatif; comme l'a dit Montesquieu, le principe fondamental de la démocratie, c'est la faculté qu'a le peuple de faire lui-même ses lois.

Si le régime de Tutelle a vraiment pour fin essentielle de conduire à l'indépendance, nous désirons que la théorie se traduise par des faits. La plupart des postes supérieurs dans l'administration, l'Eglise et le commerce, doivent être occupés par des autochtones du Cameroun. Il n'y a nul besoin d'importer des immigrés du Gabon, du Sénégal, de la Guyane française, des Antilles, du Dahomey ou de la France elle-même, lorsqu'on dispose sur place de jeunes Camerounais tout aussi qualifiés. Nous ne sommes ni une colonie ni un protectorat de la France et nous ne permettrons pas qu'on se serve du Cameroun pour résoudre les difficultés sociales et économiques de la France.

Il y a quelque temps, notre joie n'a pas connu de bornes. Ce fut au moment où un communiqué de presse annonça que les Nations Unies avaient établi un plan tendant à la création d'une université chargée de desservir les territoires sous tutelle. Nous espérons que ce projet se réalisera bientôt, car il pourra faciliter les progrès que le Cameroun doit accomplir s'il désire se maintenir au niveau des autres colonies de l'Afrique occidentale. Si nous disposons d'une université, nos enfants, qui sont le gage de notre avenir, en bénéficieront. Ils suivront les cours techniques et professionnels et cette formation facilitera la marche ascendante de notre Pays. Priver un peuple de l'éducation supérieure, c'est un moyen détourné de lui refuser tout progrès vers l'autonomie.

15. L'exportation du cacao du Cameroun français, -- dont la production est concentrée dans le district de Yaounde -- de même que celle des palmistes, du café et des bananes, est monopolisée par des maisons de commerce européennes, qui réalisent, ~~des~~ bénéfices considérables sur les marchés d'Europe parce qu'ils ont

acheté ces produits à vil prix aux indigènes. Nous demandons que nos agriculteurs puissent exporter directement en Europe et acheter librement dans tous les pays du monde. La vente de nos récoltes à un prix raisonnable permettra de stabiliser notre économie, ce qui constituera un pas important vers l'autonomie, à laquelle nous aspirons.

Au Cameroun français, un assez grand nombre de routes relient les grandes villes entre elles; mais il y a lieu de développer le système routier afin de l'étendre aux régions rurales, qui apportent une contribution importante aux recettes publiques et qui doivent bénéficier des progrès de la technique moderne, c'est-à-dire de routes, d'installations sanitaires, d'un meilleur système d'approvisionnement en eau etc.. Ce sont les campagnes qui fournissent tous les produits de la terre et cependant certains paysans doivent marcher pendant sept jours, portant un sac de cacao, de café ou d'amandes pesant 112 livres avant d'arriver à la route la plus proche, notamment dans la région d'Eseka. La construction de routes améliorera la situation des habitants, des localités actuellement privées de communications. Les trains du chemin de fer central qui partent de Douala mettent quatorze heures pour traverser une distance de 308 kilomètres, jusqu'à Yaounde, la capitale. La ligne du Nord qui va à Nongsamba, quatrième ville du Cameroun français, a une longueur de 160 kilomètres. Les wagons de troisième classe sont innombrables. Quant aux wagons de deuxième, ils ressemblent aux plates-formes qui servent dans certains pays au transport du charbon. Ils sont sales et étroits et pourtant plus de cent personnes doivent s'y entasser. Parfois, les voyageurs sont transportés dans des wagons à bestiaux ou des fourgons à marchandises; le transport de voyageurs dans des wagons aussi sales et aussi mal ventilés, sur une distance de 308 kilomètres, peut provoquer des maladies ou la perte de bagages, sans qu'il soit question en ce cas de la moindre indemnité. Nous désirons voir remplacer le vieux matériel par de meilleurs wagons et de meilleures locomotives afin d'améliorer les conditions de transport.

Il existe un service régulier de vedettes entre Douala et Boneberri. Les vedettes sont parfois tellement remplies qu'il leur arrive de chavirer, comme ce fut le cas l'année dernière et de nouveau cette année. Il en résulte des pertes de vies humaines. La mise en service par le Gouvernement d'un petit vapeur de 400 tonnes et d'un tirant d'eau de dix pieds, permettrait de mettre fin à des accidents de ce genre, qui menacent de devenir de plus en plus fréquents. Il y a lieu, d'ailleurs, de signaler que certains des auteurs de cette pétition ont risqué de perdre la vie dans ces conditions. Nous attirons votre attention sur la fréquence croissante des accidents dans le service des vedettes et des chemins de fer.

16. Nous en venons maintenant à une question très importante qui nous tient très à coeur, la question de la terre. A la veille de leur expulsion du Cameroun en 1916, les Allemands ont créé des plantations de palmiers à huile le long du chemin de fer du nord, dans les environs de Nkapa, Bomono et Maka, ainsi que le long du chemin de fer du milieu, entre Yaounde et Douala. C'était tout. Aujourd'hui on coupe du bois dur à Yaounde et dans les environs de Yabassi, mais la population des régions fournissant ce bois ne reçoit aucune compensation ni n'en retire aucun avantage économique. A Penja, Njombe, Loum Paris, L'Hoe, Lala, Maningobe Mbagga et Manjo (le long du chemin de fer du nord) les terres les plus fertiles sont exploitées par la "Compagnie des bananes", qui y a établi ses plantations. A D'Ndzangue, une importante plantation de caoutchouc appartient à un Français. Elle est plus grande que les domaines réunis d'Elders & Fyffes et de la Compagnie de mise en valeur du Cameroun (Cameroun Development Company) qui se trouvent dans la région de Tiko. Les travailleurs y subissent un traitement très rude et ne reçoivent même pas le salaire minimum dont ils ont besoin pour assurer leur existence. Nous voulons que ces terres, qu'elles soient tenues à bail ou en toute propriété, soient remises à la population autochtone et que les profits que l'on peut en retirer soient utilisés pour le développement du pays. Nous voulons que l'on crée, dans le Cameroun français, une compagnie de mise en valeur analogue à celle qui existe déjà dans le Cameroun britannique et que cette Compagnie assume le contrôle des terres en question. Le Gouvernement pourrait indemniser les compagnies privées qui exploitent actuellement ces terres. Il faut que la direction de ladite compagnie soit confiée à un Conseil composé d'Africains intelligents et dignes de confiance. Ce Conseil, qui serait élu par le peuple, chargerait d'autres Africains dont l'intégrité de caractère ne pourra être mise en doute, de diriger les affaires de la compagnie, avec l'aide d'experts et de conseillers européens. Les revenus de cette compagnie devraient servir à développer le pays plutôt qu'à exporter notre argent à l'étranger. Un peuple privé de sa terre retombe dans l'obscurantisme, la pauvreté et la famine.

17. Au début de l'année courante, le Directeur des Travaux publics a indiqué que les nombreuses chutes d'eau existant dans le Cameroun français pourraient fournir d'importantes quantités d'énergie hydro-électrique qui pourraient être transportés en France par des câbles à haute tension, et qui, en outre, pourraient être mises à la disposition des industries locales et des villes du Cameroun.

français. Nous espérons que cette idée et ce plan seront réalisés dans un avenir très proche.

18. Depuis 1930, nous avons assisté à un afflux important de Français dans le Cameroun. Cet afflux et cette immigration constituent un phénomène anormal et alarmant. Les Français reçoivent des terres dans tout le pays et leurs fermes isolées sont éparpillées le long des chemins de fer et des routes. Ils possèdent d'excellentes parcelles de terre autour de leurs maisons, sans avoir payé la moindre redevance. Les Européens constituent la moitié de la population de Douala. Ils regardent de haut les autochtones et importent leurs préjugés de race. Nous redoutons qu'il n'en résulte des lois de ségrégation et que la population locale ne soit privée de ses droits et ne soit refoulée dans des réserves arides et pauvres en eau. Il est à craindre que la négrophobie et la discrimination raciale qui existent déjà en Afrique du sud ne prennent pied et ne se développent dans cette partie du monde. Il faut placer sous contrôle ces Européens qui ont quitté leur pays pour servir les intérêts dudit pays, car, loin d'être un apport, ils constituent une charge pour le Cameroun français.

19. La rébellion de 1904-1905 s'explique par la manière brutale dont était administré le Cameroun et par les atrocités qu'on y commettait. L'habitant du Cameroun "en tant qu'Africain est trop occupé par sa lutte pour l'existence, pour la santé, pour un peu de bonheur et de sécurité. Il ne se demande donc pas pourquoi les autres ont un meilleur sort que lui et pourquoi les Nations qui marchent vers le progrès l'ont laissé à l'écart ... L'Africain ne se révolte ni par envie, ni par dépit, mais par désespoir" a dit Cary. C'est en effet par désespoir que nous nous sommes révoltés, et qu'en 1914-1916 nos troupes indigènes qui étaient censées lutter aux côtés des Allemands, ont souvent changé de camp et ont attaqué leurs maîtres en chantant "Chassez, chassez les Allemands, mettez-les en fuite pour que d'autres maîtres viennent prendre leur place".

Lorsque la deuxième guerre mondiale a éclaté, des milliers de nos jeunes gens se sont enrôlés dans les armées françaises et ont enduré des souffrances sans nombre pour préserver la France, l'Empire français et la civilisation française, en France même, en Afrique du Nord et à Madagascar. Leurs exploits n'ont fait l'objet d'aucune publicité; la presse et les livres n'en parlent guère et le grand public n'en sait presque rien. Cependant, pour rétablir la vérité qui a été bafouée, il faut récompenser les soldats du Cameroun comme ils le méritent. Ils ont combattu, ils ont triomphé, ils ont souffert et ils sont morts pour sauver la démocratie et l'Empire français. Aucun historien objectif

ne saurait l'oublier. Nous avions pensé qu'une fois la guerre terminée, une fois l'ennemi commun abattu, l'on tâcherait d'assurer le bien-être de ces soldats. Et voici qu'on tergiverse et qu'on ergote, lorsque nous disons qu'"un homme qu'on a jugé digne de verser son sang pour un pays mérite qu'on ne le traite pas en dupe". La contribution en hommes et en argent que nous avons fournie pendant la dernière guerre est vraiment suffisante pour payer notre liberté.

20. Le Cameroun français ne veut plus porter le harnais que lui ont imposé les Français; il ne veut plus servir de monture à ce cavalier botté et éperonné qu'est la France. Il veut qu'en établissant la paix du monde, on en tienne compte comme d'un facteur important. Il demande que l'Autorité chargée de l'administration enseigne au peuple les formes démocratiques de gouvernement. Il est nécessaire d'établir au Cameroun français des administrations municipales autonomes, qui n'y existent pas pour le moment. Le peuple n'a pas d'organe législatif. Il faut donner à ce pays un Conseil législatif et un Gouvernement représentatif, dans un délai de cinq ans au plus. Il faut que pendant cette période, l'Autorité chargée de l'administration fasse tout son possible pour favoriser le développement du Cameroun vers l'autonomie, à laquelle il devrait accéder en 1957. Notre grief principal est que les Français ont été trop lents à développer les entreprises publiques, qu'ils nous ont exploités eux-mêmes et qu'ils ont permis à des compagnies privées de nous exploiter également.

La plupart des postes rémunérés doivent être confiés à des Africains, mais si les Français s'obstinent à suivre la politique qui était la leur dans le passé, nous nous attacherons à leur faire quitter notre pays et nous ne demanderons à l'étranger que des instituteurs pour nous aider, comme cela s'est déjà produit au Japon. En effet, les Français sont montés sur le dos d'un homme, ils l'étranglent et ils le forcent à les porter tout en essayant de se convaincre eux-mêmes et de convaincre les autres qu'ils ont pitié du malheureux et qu'ils veulent améliorer son sort par tous les moyens, en descendant de son dos". Je m'excuse de plagier ainsi le Comte Toktoï.

Nous voulons jouir des libertés que proclament toutes les déclarations faites jusqu'à présent. Si nous nous trouvions au Cameroun français et si nous exposions nos griefs aussi franchement que nous le faisons maintenant, nous serions persécutés et jetés en prison. Notre plus cher désir est d'obtenir la liberté de parole, de mouvement, d'assemblée, de presse, etc ...

21. En soumettant notre humble pétition, nous, les ressortissants du Cameroun

français établis dans le Cameroun britannique, nous demandons à jouir des avantages dont jouissent les ressortissants de ce Territoire, tant en ce qui concerne l'éducation qu'en ce qui concerne les impôts que nous payons dans notre pays de résidence. Nous demandons en outre à être représentés dans le Gouvernement afin que la population clairsemée du Camerounais français puisse lui faire connaître ses difficultés. Nous demandons enfin que les ressortissants du Cameroun britannique établis dans le Cameroun français jouissent des mêmes droits. Il faut que tous les ressortissants du Cameroun placé sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies jouissent des mêmes privilèges, qu'ils soient établis dans le Cameroun britannique ou dans le Cameroun français.

22. Le temps presse et nous avons abusé de votre patience. Notre mémorandum touche à sa fin. Nous espérons que l'histoire notera pour la postérité qu'au cours de la quatrième année de son existence, l'Organisation des Nations Unies a envoyé des représentants dans le territoire sous tutelle du Cameroun français, qu'avant l'arrivée de cette mission l'égalité, la liberté et la fraternité étaient lettre morte dans ce pays, et qu'après son départ des réformes radicales ont été mises en oeuvre en vue d'unifier le Cameroun et d'en assurer le développement. Nous espérons également que la visite de ces représentants aura assuré au Cameroun français les quatre libertés fondamentales et qu'elle aura contribué à améliorer le niveau culturel et économique de la population locale. Nous espérons que cette mission aura favorisé la construction d'écoles, et d'établissements d'enseignement supérieur et technique, qu'elle aura permis de rendre aux autochtones les terres qui sont tenues actuellement par des compagnies privées, à bail ou en toute propriété, qu'elle aura donné naissance à une Université sous les auspices du Conseil de tutelle, qu'elle aura relevé le niveau de l'enseignement, qu'elle aura assuré aux Africains des postes plus importants, qu'elle nous aura rapprochés de notre but final - l'autonomie - et enfin qu'elle aura mis fin à une situation où toutes les questions de propriété foncière sont confiées à un seul homme, qui a qualité pour céder les terres à des particuliers et à des compagnies privées, sans consulter un organe quelconque.

Si la liberté est amère, les ressortissants du Cameroun veulent en connaître le goût. Comme l'a dit Lord Macanley, "De nombreux hommes politiques ... ont pris l'habitude d'affirmer comme une vérité évidente qu'il ne faut pas accorder la liberté à un peuple tant qu'il n'est pas en mesure d'en faire un bon usage. Cette maxime est digne du fou qui - comme le rapporte une vieille histoire - a

décidé de ne pas entrer dans l'eau tant qu'il n'aura pas appris à nager. S'il faut que les hommes deviennent sages et bons dans l'esclavage avant d'obtenir leur liberté, ils attendront éternellement cette liberté."

23. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies obtiendra au Cameroun les succès qu'elle a déjà obtenus en Palestine et dans d'autres parties du monde. Nous adressons nos salutations et nos meilleurs voeux à M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a rendu de si grands services à la cause de l'humanité.

Que Dieu vous bénisse, qu'il vous donne un séjour heureux dans notre pays, qu'il assure le succès de votre mission et qu'il vous aide à rentrer sains et saufs à New-York, au siège de l'Organisation des Nations Unies.

En terminant, nous vous prions d'aller au delà de nos grandes villes, de vous rendre dans nos régions rurales et d'y étudier vous-mêmes les conditions sociales.

Permettez-nous enfin de réciter en y changeant quelques mots, la strophe suivante de William Blake :

"Ne vous retirez jamais de cette lutte à mort,
Ne laissez pas votre épée oisive entre vos mains,
Tant que vous n'aurez pas bâti une nouvelle Jérusalem,
Sur la terre verte et accueillante du Cameroun".

FIN DU MEMORANDUM

Fait à Tiko le 1er novembre 1949.

Signé : Lucas Ayizi
Président

William Eden Tama
Trésorier

George Belma Mbaraga
Secrétaire

(illisible)
Membre

Moni Joss
Membre

Copie à : Ndaumbe Alexander Bell Duala
Délégué de l'ONU,
Le C.N.F. - Buea

Le Haut Commissaire de France, Yaounde, Cameroun français
La Ligue de la Jeunesse camerounaise, Lagos

Yaounde - le chef

(signé) Rappel

Bakoko - le chef

" George Bele

Douala - "

" Babi Jacob

Grassfield -

" Thomas Sipenng